

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

## DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

### **N° 2022-358 SAVOIR-ROULER À VÉLO – ACHAT PISTE ROUTIÈRE MOBILE**

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Le dispositif « Savoir Rouler À Vélo » permet aux enfants d'acquérir avant leur entrée au collège les bons réflexes pour circuler en autonomie et en sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable et de la mobilité active.

Ce programme a été testé auprès de 2 écoles au mois de mai. Les résultats étant concluants, les élus souhaitent déployer ce programme auprès de l'ensemble des classes de CM2 du territoire.

Afin de proposer un service de qualité et répondant aux exigences du SRAV, l'achat d'une piste routière mobile est nécessaire.

La Présidente décide d'accepter le devis de la Société Buggy Brousse d'un montant de 2 173.20 €.

À CHANTONNAY, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

Pour copie conforme,  
La Présidente  
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 2 septembre 2022.